



Protection de la ressource en eau : impact sur l'activité agricole

Bilan des pratiques agricoles sur le périmètre de protection d'une ressource en eau

Public :

Collectivité territoriale souhaitant mettre en place ou réviser un dispositif réglementaire de protection de ressource en eau (captage, puits, barrage).

Objectifs :

Réaliser un inventaire détaillé et cartographié des situations agricoles concernées par le dispositif.
Etat des lieux des bâtiments agricoles.

Bénéfices :

Connaissance de l'activité agricole du territoire concerné par le dispositif, de ses caractéristiques générales.

Les

+

- Connaissances des territoires et des systèmes d'exploitation agricoles.
- Connaissances de la réglementation agricole (mise aux normes, épandage...)
- Expertises technique et agronomique indépendantes.
- Des données individuelles.



▲ Méthode de travail :

La Chambre d'Agriculture réalise un état des lieux cartographié présentant les caractéristiques agricoles ainsi que les pratiques des agriculteurs du territoire. Cette analyse intègre le recensement des besoins en ouvrages de stockage d'effluents.

- Lancement de l'étude : formation d'un comité de pilotage, organisation d'une réunion d'information auprès des agriculteurs,
- Collecte des données : enquêtes individuelles en vis à vis
- Analyse des données :
 - analyse statistique, calcul des besoins en ouvrages de stockage d'effluents,
 - bilan global azote des exploitations
- Formalisation des résultats, dont cartographie à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Notre méthodologie intègre une validation intermédiaire par un comité de pilotage, ainsi qu'une réunion de rendu aux agriculteurs.

▲ Livrables :

Rapport papier et CD-ROM, dont cartes en couleurs sur la zone d'étude :

- Carte des exploitations agricoles : bâtiments agricoles, parcelles exploitées (fond photos aériennes).
- Carte du couvert végétal (utilisation des surfaces).
- Carte du type de fertilisation (organique /minérale).
- Carte de l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Cartes des surfaces soumises à engagements et à contraintes.

Nos Références

- Barrage des Plats et Barrage de l'Echapre, Ville de Firminy (2007 et 2009).
- SIADEP, Pouilly sous Charlieu (2010).
- SIE de la Curraize, St Romain le Puy (2009).
- Roche en Forez (2006).
- St Bonnet les Oules (2003).
- Chamboeuf (2003).
- Unias-Craintilleux-Veauchette (2002).
- SIVAP (2000 à 2002).

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet
Une équipe pluridisciplinaire, en appui au chef de projet, composée de :

- conseillers en fertilisation, produits phytosanitaires et ouvrages de stockage des effluents
- un technicien SIG

DUREE :

De 3 à 6 mois, selon l'étendue géographique du territoire et l'avancée des prescriptions de protection de la ressource en eau.

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande.

De l'ordre de 4 000 à 12 000 € HT en fonction du nombre d'exploitations agricoles et de l'étendue du territoire.

Pour renforcer son efficacité et sa réactivité dans les réponses qui vous sont apportées, votre Chambre d'Agriculture s'engage dans une démarche qualité pour ses activités de conseil et de formation.

Contact :

Chambre d'Agriculture de la Loire
42, Avenue Albert Raimond – BP 40050 – 42272 SAINT PRIEST EN JAREZ Cedex
www.terresdeloire.fr

Service AET
Novembre 2011

Le conseillère territoriale du territoire : **Virginie VERJAT**
Accueil téléphonique : **04 77 92 12 12**